

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE970

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 31

A l'alinéa 13, substituer aux mots :

« de l'opération prévue »,

les mots :

« d'un plan de sauvegarde prévu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.